

Chargé d'affaires – H/F

<p>Entité concernée : Direction des affaires réglementaires, européennes et internationales</p> <p>Position hiérarchique dans l'organisation : Rattaché hiérarchiquement au chef de division Expertise technique</p> <p>Statut à l'embauche : Cadre C2 selon la classification EPSF</p> <p>Statut de recrutement : Bac +5, ingénieur ou équivalent, cadre secteur industrie ou détaché SNCF/RATP ou Corps d'état type ITPE</p> <p>Encadrement : Non</p>

Mission générale

Le chargé d'affaires participe au dispositif d'élaboration des positions françaises en matière de sécurité et d'interopérabilité dans le contexte européen.

Il contribue à la mise en œuvre et à la diffusion de la réglementation correspondante. Il contribue dans ce cadre aux travaux de l'ERA, du ministère, de l'EPSF et du secteur sur les règles nationales et leur mise en œuvre.

Le chargé d'affaires gère, en propre ou en binôme, un portefeuille de dossiers qui lui sont attribués en fonction de son champ de compétence.

* Les activités

- Assister le Ministère chargé des transports dans la préparation de la réglementation européenne et nationale en matière de sécurité et d'interopérabilité : groupes miroir, travaux avec le secteur, contributions à la préparation des comités RISC.
- Suivre les évolutions réglementaires nationales. Contribuer à l'évolution réglementaire européenne en préparant les positions françaises.
- Etablir ou réviser les moyens acceptables de conformité à la réglementation française, et autres recommandation, règles de l'art ou documents techniques.
- Détecter, analyser et résoudre les problématiques réglementaires européennes et nationales en pilotant, en animant ou en participant à des groupes de travail en interne et/ou en externe : Agence européenne, OTIF, GI, EPSF, et veiller à en assurer le reporting approprié, ces groupes de travail débouchant parfois sur la mise au point de textes internationaux ou nationaux.
- Contribuer dans son domaine d'expertise aux travaux des autres entités ou services de la Direction (veille juridique, veille européenne et internationale, communication technique et réglementaire). Apporter, à leur demande, un support technique aux autres Directions de l'EPSF.
- Préparer les avis officiels de l'EPSF sur les projets réglementaires.

- Piloter ou contribuer aux travaux de conception et ou de mise à jour du référentiel technique de l'EPSF.
- Piloter ou contribuer à la préparation et à la présentation des sujets d'actualité réglementaire en interne et auprès du secteur.
- Assurer une veille sur les activités de normalisation ferroviaire, notamment au niveau français, et y contribuer en tant que de besoin.
- Piloter ou contribuer à la réalisation d'études comparatives voire prospectives liées à l'activité ferroviaire (benchmarks).

**Des activités complémentaires peuvent être confiées par le responsable selon les compétences du collaborateur et les besoins du service.*

Les compétences

- Connaissances techniques attendues
 - Connaissance du système ferroviaire soit par le biais d'une expertise technique approfondie dans un domaine ferroviaire (matériel roulant, exploitation ou infrastructure), soit par une connaissance générale du système technique et des interactions en son sein
 - Connaissance des organisations représentatives du secteur et du fonctionnement institutionnel
 - Connaissance du système ferroviaire et des risques liés
 - Une connaissance en analyse de risque serait un plus
- Pré requis généraux
 - Capacité d'analyse et de synthèse technique et réglementaire
 - Capacité à transmettre des compétences techniques
 - Capacité à la conduite de projet, au travail en équipe, au management indirect d'acteurs ayant des intérêts divergents
 - Capacité à exposer à l'oral et à rédiger
 - Bonne maîtrise de l'anglais : C1 souhaité, a minima B2

Les conditions particulières d'exercice

Déplacements fréquents à prévoir en France et à l'étranger (principalement en Europe).